

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Salubrité : le concours de l'arrondissement le plus propre est lancé

LA première édition se déroulera sur trois mois (de janvier à mars 2023). Pour gagner, chaque circonscription sera évaluée sur quatre critères allant de l'organisation opérationnelle à la protection des espaces verts.

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

LE ministre d'Etat en charge de l'Intérieur Lambert-Noël Matha a annoncé hier, vendredi 30 décembre 2022, le lancement officiel du concours national de l'arrondissement le plus propre, vert et résilient. Cette initiative du président de la République Ali Bongo Ondimba vise à inciter les arrondissements à lutter contre les immondices dans leur localité parce que l'état d'insalubrité est persistant et croissant dans le Grand Libreville et d'autres provinces. Dix villes du pays sont dans les starting-blocks. Soit Libreville (6 arrondissements), Akanda (2 arrondissements), Franceville (4 arrondissements), Lambaréné



Le ministre de l'Intérieur (au centre) a donné les critères du concours.

(2 arrondissements), Mouila (2 arrondissements), Tchibanga (2 arrondissements), Makokou (2 arrondissements), Koula-Moutou (2 arrondissements), Port-Gentil (4 arrondissements) et Oyem (2 arrondissements). Au total, ce sont 28 arrondissements qui vont prendre part à cette

compétition dotée d'un prix de 500 000 000FCFA pour le vainqueur.

Pour toucher ce montant, chaque maire de circonscription va devoir tenir compte de quatre critères. Il y aura l'organisation institutionnelle et opérationnelle (ce critère

visé à renseigner l'existant des arrondissements en termes de cadre institutionnel et du dispositif opérationnel à savoir, le service d'hygiène de propreté et entretien de l'environnement), la gouvernance collaborative et la communication avec le citoyen (ce pan renvoie

à vérifier les schémas de communication conçus par chaque arrondissement pour mieux diffuser et sensibiliser les populations sur la nécessité du respect des horaires de sortie des déchets aux points de ramassage et de revêtir les comportements civiques dans le traitement des déchets).

Il faudra aussi faire avec l'hygiène et la propreté (cette thématique renseigne sur l'existence d'un schéma directeur de collecte des déchets ménagers et autres déchets industriels – marchés, garages mécaniques, services de proximité etc.) et la protection des espaces verts, la lutte contre les érosions des sols et la préservation du cadre de vie (ce 4e critère permet de vérifier au sein de chaque arrondissement l'existence d'une politique d'aménagement des espaces verts destinés à prévenir les érosions des sols et à contribuer à l'amélioration du cadre de vie). La durée du concours est de trois mois (de janvier à mars) dans sa première édition et annuelle pour les prochaines éditions.

Pour la réussite de ce concours, le gouvernement s'est attaché les services des Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLU-Afrique). Elle "a une expertise en matière de termes de référence et de critères d'évaluation pour ce type de compétition", a expliqué hier Lambert-Noël Matha.

Le processus d'évaluation, qui se fera en continu, sera double : une pré-évaluation technique effectuée par un panel d'experts sur le terrain, puis une évaluation finale faite par un jury international sélectionné par le partenaire CGLU-Afrique. Le tout chapeauté par le ministère de l'Intérieur.

Pour rappel, chaque arrondissement va concourir avec ses moyens propres, sur la base des dotations régulièrement inscrites au budget de chaque commune.

Contrepoint

Top chrono, et...

I.I
Libreville/Gabon

CETTE fois-ci, c'est parti ! Le ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, entouré de ses collègues Lee White (Environnement) et Michel Menga M'Essone (Décentralisation et Développement du territoire), a lancé hier, rue Jean-Baptiste Ndendé à Libreville, le concours national de l'arrondissement le plus propre. En présence de l'en-

semble des maires du Grand Libreville. Cette annonce fait suite aux instructions faites au gouvernement, le 12 septembre 2022, par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, à l'effet de "rechercher des solutions durables à la propreté de notre cadre de vie." À la lutte contre l'insalubrité proprement dite se sont greffées une conscience écologique (création et entretien des espaces verts) et la résilience à ce concours doté d'un prix de 500 millions de francs pour l'ar-

rondissement vainqueur sur les 28 appelés à concourir à travers le territoire national. C'est dire tout l'enjeu de ce challenge de lutte contre l'insalubrité lancé tel un défi aux communes au moment où les populations font face aux amoncellements ici et là des ordures sur les différents points de ramassage.

Le concours lancé hier par le gouvernement se veut pérenne dans l'implémentation d'une "culture de la salubrité" dans le fonctionnement normal et régulier de nos

communes. Ce, conformément à la loi n° 001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation, comme l'a opportunément rappelé Lambert-Noël Matha. Les arrondissements concurrents ont donc compris que leur action de salubrité devra s'inscrire dans la permanence et la durée pour espérer décrocher le demi-milliard.

L'on ose espérer que l'embellie observée ces derniers jours à Libreville soit déjà un point départ pour cette compétition.